

**Direction Générale des Services
Direction Juridique, du Domaine et de l'Administration Générale
Service Juridique et du Domaine**

REF : DJDAG02010009

Signataire : FG/SD

OBJET :49 bis rue Sadi Carnot, cadastré U 42 : acquisition d'un pavillon, appartenant à M. et Mme SOULIMANE Fetih.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des services de France Domaine du 17 novembre 2009,

Vu le courrier de la commune en date du 8 janvier 2010,

Vu les lettres de M. et Mme SOULIMANE du 6 janvier 2010 et 18 janvier 2010,

Vu le budget communal,

Considérant que la commune est déjà propriétaire ou copropriétaire d'entités foncières, notamment au 51 rue Sadi Carnot bâtiment A, ainsi que des parcelles mitoyennes,

Considérant l'intérêt pour la commune d'Aubervilliers d'acquérir ce bien afin de constituer des réserves foncières qui permettront de construire un équipement public scolaire,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir le pavillon situé 49 bis rue Sadi Carnot à Aubervilliers, cadastré U 42, appartenant à M. et Mme SOULIMANE Fetih.

DIT que l'acquisition s'effectuera au prix de 280.00€, libre de toute occupation.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

La dépense résultant de cette acquisition sera imputée au budget de l'exercice en cours au 203-2138-824

le Maire

Jacques SALVATOR